



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 08 juillet 2019

Lutte contre la pauvreté : le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage aux côtés de l'Etat et signe une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, ont signé avec Jean-Luc CHENUT, président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, ce lundi 8 juillet une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Cette convention s'inscrit dans la nouvelle démarche de contractualisation proposée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires, et prévoit un appui financier de l'Etat sur 3 ans. L'Etat apporte ainsi un soutien supplémentaire au Département d'Ille-et-Vilaine de 1,2 millions d'euros dès 2019, et de près de 5,4 millions d'euros d'ici à 2022 (incluant le Fond d'Appui aux Politiques d'Insertion – FAPI).

A travers cette convention, le département s'engage à poursuivre trois grands objectifs nationaux :

- Empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance à l'atteinte de la majorité,
- Renforcer l'accès aux droits sociaux et le travail social,
- Améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Par ailleurs, la convention signée engage l'Etat à appuyer financièrement l'action du Département d'Ille-et-Vilaine en matière de remobilisation scolaire et d'orientation professionnelle pour prévenir le décrochage. Plus de 110 000€ issus de la convention serviront ainsi à accompagner les projets portés par les établissements ou au financement de postes d'éducateurs.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi se fonde sur un diagnostic partagé par le Département et l'Etat sur la situation de la précarité en Ille-et-Vilaine, de ses disparités ainsi que de ses atouts et contraintes.

La convention signée entre l'Etat et le département d'Ille-et-Vilaine s'inscrit dans la nouvelle démarche de contractualisation proposée pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires. Dès 2019, 135 millions d'euros seront au total attribués aux Départements signataires de ces conventions. Le montant sera porté a minima à 210 millions en 2022.

Pour plus d'information sur les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi :

<https://bit.ly/2ZRgQVe>

Contact presse :

Cabinet de Madame DUBOS : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté : sec.presse.pauvrete@sante.gouv.fr

Préfecture Ille et Vilaine : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr